TREIZIÈME ANNÉE — N° 497 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ENCEINTE à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 22 MARS 1919.

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . . Un an. 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.

LE NUMERO :

FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —

Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-38

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . . Un an 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.

Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois

LE NUMERO :

FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —

Aux bureaux du Journal et par la poste

LES DEVOIRS d'après-guerre

Conférence faite aux élèves-maîtresses de l'Ecole Normale de Clermont-Ferrand par G. Desdevises du Dézert, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

Les devoirs d'après-guerre, — le plus grave et le plus complexe des problèmes actuels, — ont déjà fait l'objet d'un grand nombre d'études éclairées. Je ne crois pas que la question, pour ce qui concerne la génération féminine, puisse être traitée avec plus d'intelligence et de persuasion qu'elle ne le fut par M. Desdevises du Dézert, dans une conférence adressée aux élèves-maîtresses de l'Ecole Normale de Clermond-Ferrand.

Bien qu'à l'heure où il parlait, on se battît encore, il prévoyait que la situation, au lendemain de la guerre, serait hâtive et difficile.

La France, ayant perdu dans le conflit élite de sa population virile, se trouverait, en outre, très obérée et très meurtrie ; l'après-guerre demande presque autant d'endurance, et plus de persévérance encore que la guerre elle-même.

« Car ce n'est pas 30 mois qu'il faudra tenir, c'est trente ans! — toute une génération — toute votre vie active, Mesdemoiselles, il vous faudra la vivre sur le mode tragique. »

Les pessimistes ont donc beau jeu de prêcher la lassitude et le découragement. Mais arrière au pessimisme... « Je m'empresse d'ajouter — reprend M. Desdevises du Dézert — que la perspective n'a rien d'attristant, rien de sombre, ni de redoutable. « Les jours d'épreuve, a dit un penseur, sont les plus beaux de la vie, les seuls qui comptent, les fêtes de l'âme », il s'agit seulement de situer son âme le plus haut possible pour lui faire un plus vaste horizon. C'est une habitude à prendre; elle est parfois pénible, l'ascension peut être dure, mais une fois en haut — on respire si bien! »

En face d'un avenir qui s'annonce chargé de responsabilité et de travail, il importe donc de prendre pied avec une bonne volonté à la fois généreuse et clairvoyante.

« Agissez de toutes vos forces, avec le même entrain que si votre effort devait changer la face de l'Univers. — Et ne vous faites d'avance aucune illusion sur le résultat possible de cet effort individuel, — qui restera toujours minuscule dans l'ensemble, pour grand et pénible qu'il ait été pour vous. Si vaillante, si pure, si noble que soit votre vie, vous n'obtiendrez presque aucun résultat sensible, mais il faut que ce presque soit votre stimulant, votre espoir, votre réconfort, votre consolation, votre honneur, votre gloire.

Le conférencier souhaite à toutes les jeunes filles qui l'écoutent de réaliser leur vie dans le mariage et la maternité !

« C'est le lot magnifique que la nature a offert aux vœux des femmes ; c'est à cette condition seule qu'elles peuvent accomplir peinement leur destinée. »

Mais le bonheur qu'il leur souhaite n'est point égoïste ; « ... ne vous mariez pas uniquement pour votre bonheur personnel ; mariez-vous parce que c'est votre devoir envers vous-même, envers votre pays, envers la vie. »

Il touche à la question, vitale pour la race française, de la natalité nombreuse, et rappelle ce mot significatif d'un de nos ennemis : « Les cinq fils de la famille allemande mangeront le fils unique de la famille française ! »

Il dépend donc des femmes de France que leur nation, dans vingt ans, se retrouve ou non, dans l'état d'infériorité numérique qui faillit lui être mortel.

La nature, en ce point, est conforme à l'intérêt général, et la prudence parcimonieuse n'aboutit d'ailleurs qu'au mauvais calcul.

« L'idéal n'est pas de mettre au monde un être inutile « qui pourra vivre à ne rien faire » et qui, presque fatalement, mangera le bien qui lui aura été laissé. — Ni de ces petites idoles ridicules couvertes de velours et de rubans, parées comme des saints d'Espagne, lassées avant tout effort, révoltées par tout travail, capricieuses, insupportables à tous et à elles-mêmes — frelons dans la ruche, branches mortes sur l'arbre, ou parasites destinés à ne jamais vivre que de la substance d'autrui. »

L'éducation première, qui risque fort d'orienter toute la vie de l'enfant, devra être simple, active, intelligente, et, si nécessaire soit-elle, femme quand il faut.

« Elevez vos enfants dans la simplicité, dans le travail et la concorde, et combattez en eux sans violence, mais sans faiblesse, l'égoïsme et la paresse qui menacent, — dès le premier jour — d'empoisonner leur vie.

« Etudiez l'âme de vos enfants ; ne leur prêtez pas de réaliser vos rêves, mais de remplir les tâches pour lesquelles la nature les a faits. La vraie loi morale ne demande à chacun que ce qu'il peut donner. — Rends compte du talent qui t'a été confié. — Qu'est-ce que ce talent ? — Ma force physique, c'est mon instrument, c'est la somme d'avantages et d'instruments que représentent mon individualité, mon instruction, mon éducation, mon milieu, c'est le capital social que je dois faire fructifier, non pour mon seul profit, mais pour le profit de tous et pour le progrès général. — ...Ai-je fait tout ce qu'il me fut possible pour faire rendre à ce capital tout ce qu'il pouvait donner?... J'aurai bien vécu. — Ai-je été un usufruitier négligent et paresseux?... j'aurai failli à ma tâche; je n'aurai pas fait dans la bataille de la vie tout ce que prescrivent le devoir et l'honneur. »

Mais le rôle de la femme qui a déjà grandi pendant la guerre, va prendre dans l'après-guerre une ampleur nouvelle.

« Les fillettes que vous allez voir devant vous ne seront pas seulement appelées à devenir des femmes et des mères de citoyens, mais bien des citoyennes, vivant de la pleine vie de la Cité. Il importera donc, au plus haut point, d'en faire de bonnes Françaises et c'est à cela que devra tendre votre incessant effort. C'est par là que votre fonction s'élève à la hauteur d'une charge publique. »

Si le bulletin de vote doit être attribuée, plus ou moins prochainement, aux femmes françaises, celles qui refuseraient ou négligeraient d'en user feraient preuve d'une lâcheté ou d'une indifférence également coupables.

La Française, investie du droit politique qu'elle emploiera, croyons-nous, aussi bien que ses sœurs d'Amérique, d'Australie ou de Norvège, aura d'abord à lutter contre deux plaies nationales, trop légèrement traitées, hélas ! par l'égoïsme masculin : l'alcoolisme et la débauche.

Rongée par ces deux fléaux, la race subit le châtiment de sa faiblesse : la tuberculose presque inconnue autrefois, y fait d'effrayants ravages...

Aux institutrices incombera le devoir d'être, dans les campagnes surtout, « d'infatigables propagandistes de la propreté et de l'hygiène. »

A elles aussi s'imposera, dans un ordre différent, le souci de veiller à la réforme de l'enseignement, qu'on a fait « trop touffu, trop livresque, trop peu pratique ; il faut le reconstruire non plus sur le plan critique, mais sur le plan moral. Nous n'avons que faire d'abstracteurs de quintessence, ni de chercheurs d'absolu. Nous avons un extrême besoin d'esprits simples, de cœurs chauds et de volontés fortes. C'est à en créer le plus possible que nous devons nous appliquer. »

Ce n'est point, d'ailleurs, avec leur seule intelligence que les femmes livreront le bon combat. — mais avec leur cœur.

« Le cœur est bien plus important que l'esprit. Certes, il faut se défier de ses écarts; rien de plus lamentable qu'un être impulsif et sans boussole qui vogue au hasard et se laisse entraîner à tous les courants qui passent. Il faut développer en soi les pouvoirs de contrôle, mais ne jamais acquiescer aux tentations du moindre effort, aux lâches suggestions de la lassitude et du découragement. Un grand écrivain que nous disait un jour : « Quand vous serez homme, il s'élèvera parfois en votre âme une voix qui vous criera : assez, le devoir a ses limites. — Ne la croyez pas! Le devoir n'a pas de limites. Si vous pouvez faire plus que vous n'avez fait, c'est que vous n'avez point fait assez!

« ...L'enthousiasme est nécessaire pour tenir en haleine la volonté; c'est la musique intérieure, c'est la Marseillaise de l'âme, qui fouette nos paresses et qui les change en activité et en dévouement.

« Dressez devant vos yeux quelques belles idées simples, colonnes de lumière, qui vous montreront la voie. Marchez derrière elles en disciples ardentes et tendez tout votre vouloir pour réaliser autour de vous la plus grande somme de bien possible. Soyez d'enthousiastes semeuses de vérité et de bienfaisance. »

La femme, être de douceur et d'essentielle bonté, se gardera d'être dans la Cité un brandon de discorde. Plus haut, le conférencier mettait son auditoire en défiance contre les partis, dont l'existence « au sein d'un Etat libre est un fait nécessaire, mais regrettable, qui naît de l'impuissance où sont les hommes d'envisager tous les aspects de la vérité. »

La Française, l'électrice de demain, s'efforcera d'être l'agent de la paix intérieure, dont notre pays aura un si profond besoin après les bouleversements actuels.

« Pour la paix du dehors, ajoute M. Desdevises du Désert, — je vous permets d'être des pacifistes, car la guerre est l'horreur des horreurs, et celui qui la déclare mérite la honte de Caïn. Mais mettez toujours à votre pacifisme cette restriction nécessaire : sauf l'honneur et le salut de la Patrie — car la Patrie, ce n'est pas un mot vide de sens, c'est la grande raison sociale dont nous sommes tous solidaires, dont la fortune fait notre prospérité, dont le malheur fait notre ruine. Notre intérêt suprême à tous est l'intérêt de la Patrie. Nous devons lui vouer notre vie; nous devons au besoin la servir par notre mort. Et de même qu'aucun de nous n'accepterait de vivre déshonoré, nous ne pouvons concevoir que notre Patrie accepte jamais le moindre marché contre son honneur.

Le conférencier finit par cet éloquent appel qu'il met dans la bouche du guide divin, veillant au croisement des deux routes :

« Et moi je viens de bien plus loin que le devoir, je suis la vie ; suis-moi dans le travail dans la charité, dans l'avenir. »

Amélie Murat.

Les Femmes à la Conférence de la Paix

Requête des Suffragistes interalliées

La Conférence suffragiste interalliée et le Conseil International des Femmes ont pris, conjointement, la résolution suivante qui a été envoyée au secrétariat général de la Conférence de la Paix:

Considérant que du fait de la guerre un grand nombre de femmes et d'enfants des pays alliés ont été déportés, enlevés et même vendus par les nations ennemies,

Considérant que ces nations n'ont aucun droit de garder comme prise de guerre des femmes ou des enfants, à quelque pays ou quelque race qu'ils appartiennent,

Considérant que ces femmes ont assez souffert pour que la Conférence de la Paix se préoccupe de faire cesser immédiatement cet état de chose,

La Conférence des Femmes Alliées émet les vœux suivants :

Que dans les préliminaires de traité de paix il soit bien spécifié :

Que toute femme ou enfant qui pendant la guerre aurait été déporté ou enlevé soit immédiatement recherché et rendu à sa famille, et qu'une Commission mixte interalliée munie de pouvoirs officiels soit nommée aux fins d'une enquête dans les pays où des femmes et des enfants sont encore séquestrés et détenus et en vue de leur libération,

Que les responsabilités encourues pour de tels forfaits soient établies et que les femmes ayant subi des dommages aient droit à des indemnités ou leurs familles à défaut d'elles-mêmes.

Les Commissions entendront officiellement les déléguées interalliées

Quelques jours après, Mme de Witt-Schlumberger, Présidente de la Conférence interalliée et Mme Siegfried, Présidente du *Conseil National des Femmes Françaises*, recevaient de M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence de la Paix, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 11 mars, le Conseil suprême des Alliés, selon le désir que vous lui en aviez exprimé, a examiné les conditions dans lesquelles les femmes pourraient être admises à la Conférence de la paix.

Il a été décidé que les organisations féminines seraient entendues par les commissions s'occupant spécialement de questions touchant les intérêts féminins.

J'ajoute que j'ai immédiatement avisé le président de la commission de législation internationale du travail, de la décision prise par le Conseil suprême des Alliés. »

La Commission de la législation du travail a déjà reçu mardi dernier la délégation féminine. Le vœu cité plus haut sera donc vraisemblablement soutenu au plus tôt devant la Commission compétente.

Ajoutons que ce vœu a été voté, après la lecture d'un émouvant rapport sur la situation des femmes et des enfants non musulmans en Turquie, par une dame arménienne, Mme Zabel Essayan, qui nous dépeignit la situation atroce de ses compatriotes séparées de leurs enfants et détenues dans des harems ou dans des maisons de débauche.

S. J.

Nous donnerons dans le prochain numéro les vœux présentés à la commission de législation du travail.

DES INFIRMIÈRES pour nos Sœurs d'Algérie

Nous avons publié dans notre numéro du 15 février des fragments importants de l'étude de Mme Odette Keun, parue dans la *Revue de Paris* du 1er février, sur les habitants et surtout les habitantes de l'Aurès. Nos lecteurs n'ont pas oublié la description si vivante — et si désolante — des intérieurs indigènes, où la malpropreté et l'absence de toute direction éclairée abaissent une race intelligente et saine au niveau d'êtres dégradés, et font de cette région naturellement salubre un foyer de misère et de maladie.

L'auteur vient de nous adresser à la suite de la publication de notre article une intéressante lettre dont voici un passage :

« Le public commence à se rendre compte que les Arabes ont le droit, en retour des impôts qu'ils paient et du service militaire qu'ils font, d'être mieux soignés au point de vue hygiène. Leur misère est tout simplement inconcevable et ce que j'ai pu en dire dans mon livre sur le Sud n'en est qu'une pâle image. Les colons s'en désintéressent, mais le gouverneur général est favorable aux améliorations matérielles. »

Mme O. Keun pense en effet que le gouvernement prêterait son appui à une initiative sérieuse et énergique :

Il s'agirait du recrutement des infirmières démobilisées par suite de la paix et qui ont acquis le goût du travail social. Elles pourraient former des équipes volantes d'infirmières dans le Sud, à l'instar des infirmières visiteuses de France, principalement pour la diffusion de principes élémentaires d'hygiène. Il est étrange de constater que Fez au Maroc possède des infirmières visiteuses anglaises qui ont de l'influence sur les familles indigènes et consolident le prestige de leur pays, tandis que nous, dans nos propres colonies, ne possédons rien de semblable. »

D'autre part, une de nos lectrices, Mme de Semo, nous signale que les femmes qui se sont installées dans les colonies pour y tenter une action sociale ou simplement une organisation de l'hygiène, se sont trouvées en butte à de grandes difficultés, parfois à l'hostilité, et, ce qui est pire, à l'indifférence, laissant leur effort civilisateur dans un isolement qui n'a rien de splendide, ni surtout rien de fécond. « Nos colonies seraient grandes et civilisées, dit-elle, si les femmes avaient pu s'y établir en sécurité, y être respectées et protégées. »

Il nous semble toutefois que l'état de choses décrit par notre abonnée remonte à un certain nombre d'années en arrière ; peut-être entrons-nous maintenant dans la voie des améliorations de toute nature, de l'activité et de la bonne entente. En tout cas, comme a dit M. Wilson après Marc Aurèle, les obstacles eux-mêmes peuvent concourir au but par cela même qu'on les surmonte.

A. B.

QUESTIONS DU JOUR

La socialisation des Femmes Russes

Beaucoup de personnes ne savent pas encore ou savent imparfaitement en quoi consiste la socialisation des femmes en Russie. Cette torture infligée à des femmes dans un pays civilisé, à notre époque, est tellement infâme qu'elle paraît invraisemblable et l'on serait tenté de taxer d'exagération ou d'imagination romanesque et dépravée ceux qui n'apporteraient que des affirmations et des récits sans preuves. Aussi croyons-nous utile de reproduire — si repoussante qu'en soit la lecture — le document publié par M. Henry Barby, envoyé spécial du *Journal* au Caucase :

Décret de l'Association libertaire de Samara (Volga) sur la question de la possession des femmes.

D'accord avec les dispositions du Soviet de Cronstadt concernant l'interdiction de la possession privée des femmes;

Vu l'inégalité sociale, et que le mariage légitime tel qu'il a existé jusqu'à ce jour avantage les bourgeois et est cause que le meilleur exemplaire du beau sexe se trouvait être la propriété des bourgeois, ce qui est nuisible pour la perpétuation de la race humaine;

En conséquence, l'Association libertaire de Samara décrète :

1° A partir du 1er janvier 1918, le droit de possession privée des femmes âgées de dix-sept à trente ans est aboli;

2° On reconnaît l'âge d'après les inscriptions métriques et autres documents. Au cas où ces documents feraient défaut, c'est le comité des logements qui, après examen et déclarations de témoins, déterminera l'âge de la femme;

3° Le présent décret ne concerne pas les femmes mariées qui ont plus de cinq enfants;

4° Les anciens possesseurs (maris) ont le droit d'user de leurs femmes en dehors de leur tour de rôle;

Remarque. — Au cas où l'ancien mari s'opposerait à l'application du présent décret, il serait privé du droit ci-dessus;

5° Le droit des partitions aliénables de la femme est transmis au club des anarchistes de Samara;

6° Dans le délai de trois jours après la publication du présent décret, chaque femme doit se présenter à ce club et fournir tous les renseignements exigés par les articles précédents;

7° En attendant que le comité des logements soit à même d'assurer le contrôle du présent décret, chaque femme doit se présenter à ce club et fournir tous les renseignements exigés par les articles précédents;

7° En attendant que le comité des logements soit à même d'assurer le contrôle du présent décret, ce contrôle est confié aux citoyens eux-mêmes. Quiconque remarquera une femme qui ne s'y conformerait pas devra en prévenir le club des anarchistes, en indiquant le nom et la famille de la saboteuse;

8° Tous les citoyens mâles sont autorisés, jusqu'à concurrence de trois fois par semaine, et cela, durant trois heures consécutives, à user d'une femme en se conformant aux conditions ci-après... (suivent les conditions.)

Remarque. — Il est bien entendu que chaque homme qui désire user de ce bien de la collectivité publique doit présenter un certificat prouvant qu'il est un membre de la classe des travailleurs. Il devra, en outre, verser 2 0/0 de son salaire à la caisse de l'usage public.

Les documents nécessaires sont fournis par les comités des associations professionnelles qui font partie du soviet des députés ouvriers;

9° La défalcation sera opérée par les organisations ci-dessus indiquées ou par les comités ruraux de l'autorité populaire.

Remarque. — Les citoyens qui n'appartiennent pas à la classe des travailleurs et qui voudront jouir des mêmes droits qu'eux, concernant l'usage de ce bien public, devront verser mille roubles par mois à la caisse de l'usage public;

10° Toutes les femmes visées par le présent décret recevront de la caisse de la génération populaire 230 roubles par mois;

11° Les enfants à partir de l'âge d'un mois, seront mis à l'asile, où ils seront élevés jusqu'à l'âge de 17 ans.

Promulgué le 1er janvier 1918 à Samara (Volga), le même décret a été repris, et, sans qu'il y soit changé un mot, promulgué également, le 11 mai 1918, à Tachkent (Turkestan) où, entre temps, les bolcheviks avaient réussi à imposer leur dictature.

D'après des témoignages dignes de confiance, il ne s'agit pas là de chiffons de papier. La nationalisation des femmes serait chose accomplie partout où les bolcheviks auraient réussi à instaurer leur système de tyrannie. Aussi les suicides se multiplient et l'on se demande avec effroi quelle autre ressource — si tant est que le suicide soit une ressource — il reste à ces malheureuses.

Mme Isabelle Dohan, rédactrice en chef de *Pour le Droit* à Genève, à qui nous avons emprunté le paragraphe du décret emprunté par *Le Journal* nous apprend qu'une société s'est fondée à Lausanne sous le titre d'*Union des Femmes russes*. Cette ligue a pour but de

Notes d'Actualité

C'est la faute à Rousseau

Le refrain de la chanson de Gavroche monte au souvenir quand on lit les débats du procès Cottin. L'auteur des Confessions — des Lamentations, comme les a appelées le misérable sans intention d'être spirituel — s'est trouvé, lui aussi, sur la sellette.

Jamais un criminel n'est l'unique coupable de son crime, parce que seule une conscience parfaitement mûre et équilibrée peut répondre entièrement de ses actes, et le crime prémédité est impossible à une telle conscience. Tout crime est donc dû en partie à des complicités ou à des influences, et faute du mystérieux instigateur de Cottin, l'introuvé sinon l'introuvable, on a rejeté la part de responsabilité qui lui incombait sur les lectures — peut-être sur l'éducation du libertaire.

Mais nous verrons sous peu juger un autre assassin, également jeune, d'esprit également dévoyé, qui lui aussi, a prétendu accomplir une mission, servir un Idéal. Dieux étranges et sauvages ceux qui exigent des sacrifices sanglants.

Cet apôtre-là ne lisait pas Rousseau ni Voltaire. Qui sait d'ailleurs s'ils n'eussent pas agi sur lui dans un sens absolument différent ? Et fera-t-on un autodafé des livres de Viltaire ni de Joseph de Maistre, de Louis Veuillot ni de Proudhon, etc., parce que ces ouvrages mal compris, ont troublé des cerveaux faibles ? Mais un esprit mal fait peut trouver l'inspiration d'un crime dans la Bible — cela s'est vu — ou même dans Bouilly ou Mme de Ségur.

Et parce que ces deux hommes, si jeunes, non inintelligents, capables de servir la société, sont perdus, parce que l'un a fait, l'autre aurait pu faire un tort immense à la France, proclamera-t-on la faillite des deux grands systèmes d'éducation nationale, la confessionnelle et la laïque ? L'assassin de Jaurès et celui du Président du Conseil partaient des deux pôles opposés de l'opinion, ce qui neutralise l'effet *politique* de leur acte pareil.

Le mal n'est pas dans la lecture mais peut-être dans l'encouragement scolaire trop exclusivement accordé à l'intellect et dans l'importance attribuée un peu partout mais surtout aujourd'hui dans les milieux ouvriers au savoir et au beau langage plutôt qu'à l'honnêteté, à la pratique consciencieuse du devoir professionnel et du devoir tout court. Ce n'est pas parce qu'ils ont tant lu que Cottin et Villain ont assassiné ; c'est peut-être parce qu'ils ont cru à leur supériorité.

Et ne trouvez-vous pas qu'on fait bien de l'honneur à ces prétendus « idéalistes » en reproduisant dans les journaux leurs « papiers », ces discours soigneusement préparés pour agir sur les esprits des camarades ? Sans doute, nous ne voyons là qu'un ramassis de billevesées, mais les auteurs savent ce qui portera sur ceux à qui ils s'adressent : des cerveaux mal éduqués et faussés comme eux, qui comprennent moins encore qu'eux le sens — ou le non sens — des mots, et que leurs bravades peuvent exalter. Le voilà bien, la seule « littérature » dangereuse.

Alice Berthet.

Héroïnes du Jour

Les Infirmières parisiennes en 1918

Lors de l'inauguration de la plaque commémorative de la remise de la médaille d'honneur de l'A.P. à l'hôpital Lariboisière, M. Henri Rousselle, vice-président du Conseil municipal, a prononcé un discours dont nous détachons le passage suivant :

Je pourrais rappeler les noms de tous ceux de toutes celles qui, dans le sang, parmi les larmes des victimes, ont continué leur tâche sacrée, l'âme inébranlable. A la Maternité, dont les murailles étaient trouées par un obus sacrilège, aucune de nos infirmières n'a tremblé ; admirables de calme, de sang-froid, toutes sont demeurées auprès des berceaux, au chevet des pauvres accouchées dont le visage reflétait l'épouvante, leur disant les douces paroles qui réconfortent, et nous n'avons pas oublié que l'une d'elles a trouvé la mort dans l'accomplissement de son devoir héroïque — la mort du soldat sur le champ de bataille. Ailleurs, c'est un de nos jeunes internes, ce sont deux de nos infirmières qui sont tombés. A l'hospice des Enfants assistés, où sont recueillis de petits êtres pendant la durée de maladie de leurs mères soignées dans les hôpitaux, nos infirmières enveloppaient les chères créatures d'une maternelle affection, les faisaient descendre dans les caves; tandis que grondait la sinistre Berthe.

Je garderai dans les yeux la vision ineffaçée du tableau émouvant que tous qui me fut offert en l'une de ces journées dramatiques : des centaines de petits enfants réunis, chantant de leurs voix fraîches « la Marseillaise » et le « Chant du Départ » que leur avaient appris nos infirmières (Applaudiss.)

J'ai donc le droit de dire qu'aujourd'hui, ce sont tous nos collaborateurs et toutes nos collaboratrices que nous fêtons. Qu'ils soient tous à l'honneur puisque aussi bien ils ont tous été si longtemps au labeur et au danger. (Vifs applaudissements.)

LÉGION D'HONNEUR

Mme **Henry**, née Amet (Augustine-Joséphine), directrice du collège de jeunes filles de Douai. Pendant l'occupation allemande, a fait preuve d'un dévouement au-dessus de tout éloge. Tout en restant à la tête du collège de jeunes filles, condamnée à des installations successives et toujours provisoires, a assumé, en outre, la charge de la direction de l'importante école d'institutrices du Nord. 35 ans de services.

ORDRE DE L'ARMÉE

Mlle **Saint-Paul** (Georgette), infirmière-major à l'ambulance chirurgicale Saint-Paul : « créatrice d'un hôpital chirurgical mobile, qui n'a cessé de fonctionner, même dans les circonstances les plus critiques, comme ambulance avancée d'intransportables, infirmière dont le dévouement est à la hauteur de l'esprit d'organisation. A fait l'admiration de tous par son courage lors des divers bombardements, tant par grosses pièces que par avions, auxquels a été soumise sa formation. »

(Ordre du 9 novembre 1918).

MÉDAILLES DE LA RECONNAISSANCE

La médaille de vermeil de la Reconnaissance Française est conférée à Mmes **Carnot**, présidente générale de l'Association des Dames françaises, Charles **Benoist**, directrice de l'Hôpital auxiliaire 154 à Paris ; **Finance**, de Nancy, **Godefroy**, de St-Omer ; **Lovasseur**, infirmière à Reims ; **Pérouse**, présidente générale de l'Union des Femmes de France ; **Ransuit**, présidente du Comité d'Arras de l'Union des Femmes de France ; **Viellard**, de Belfort.

Les médailles d'argent et de bronze ont été conférées également à un grand nombre de femmes de bien qui se sont dévouées au cours de la guerre.

Le travail des Femmes et la Conférence de Berne

La Commission du Travail à la Conférence de Berne a adopté à l'unanimité les textes suivants relativement au travail des femmes et à la protection de l'enfance :

La protection de la femme

3° Les ouvrières bénéficieront du repos de l'après-midi du samedi et ne travailleront que quatre heures dans cette journée, les exceptions qui s'imposent dans certaines industries seront compensées par une demi-journée prise un autre jour de la semaine.

Les ouvrières ne pourront pas travailler la nuit, il sera interdit aux industriels de fournir à domicile, après les heures de travail régulières, du travail. Les femmes ne seront pas employées dans les travaux dangereux pour lesquels il est impossible de créer des conditions d'hygiène suffisantes; exemple, dans les mines souterraines et où le maniement des matières nocives est nuisible à la santé des constitutions faibles.

L'emploi de la femme sera interdit, à l'occasion de son accouchement, pendant dix semaines, dont quatre semaines avant et six semaines après.

Un système d'assurance pour le cas de maternité sera établi dans tous les pays et des compensations seront payées pour les cas de maladies. Le travail de la femme doit être libre et basé sur le principe à travail égal, salaire égal.

La protection de l'enfance

1° La Conférence considère que l'enseignement primaire est obligatoire dans tous les pays, que le préapprentissage et l'enseignement professionnel général doivent être établis dans tous les pays. L'enseignement supérieur doit être libre et accessible à tous; les aptitudes et les aspirations ne peuvent être contrariées par les conditions matérielles d'existence dans lesquelles les jeunes gens se trouvent placés.

Les enfants au-dessous de l'âge de 15 ans ne pourront être employés plus de six heures par jour, avec une heure et demie de repos après quatre heures de travail. Pendant deux heures par jour, les jeunes gens des deux sexes assisteront à des cours complémentaires d'instruction technique institués en leur faveur et qui auront lieu entre 8 heures du matin et 6 heures du soir.

Conseil de Direction de "La Française"

Le Conseil de direction de *La Française* se réunira le vendredi 28 mars à 5 heures très précises, 17, rue de l'Annonciation.

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . . Un an. 8 fr.
ÉTRANGER. . . . — 10 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-98

VERS LE SUFFRAGE DES FEMMES

M. Louis Andrieux, député des Basses Alpes, dont on connaît les sympathies en faveur du droit de vote des femmes, vient de déposer son rapport à la Chambre au nom de la Commission de l'Administration générale, départementale et communale sur la proposition de loi de M. Dussaussoy tendant à accorder aux femmes le droit de vote dans les élections aux Conseils municipaux, aux Conseils d'arrondissement et aux Conseils généraux. Voici ce rapport :

Messieurs,

Vingt législatures se sont écoulées depuis le jour où notre regretté collègue M. Dussaussoy a saisi la Chambre de sa proposition de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote dans les élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux.

Depuis lors, chez presque toutes les nations civilisées, le suffrage féminin a fait de rapides progrès. Aux Etats-Unis, dans les pays scandinaves, en Angleterre, sans parler de la Russie et de l'Allemagne, en révolution, les femmes ont conquis non seulement le droit de vote, mais encore l'éligibilité, même pour les assemblées législatives, et nulle part il n'est question de revenir sur cette extension du suffrage dont l'expérience a démontré les avantages.

Pendant ce temps chez nous, le suffrage féminin accomplissait plutôt une marche à reculons, et l'on put juger par les conclusions comparées de deux rapports déposés sur cette même question, au nom de la Commission du suffrage universel, en 1909, par M. Fernand Buisson, et en 1918, par M. Pierre-Etienne Flandin.

En 1909, la Commission du suffrage universel, par l'organe de son éminent rapporteur, M. Buisson, ne se bornait pas à accepter la proposition Dussaussoy, qui, dans son texte imprécis, semblait restreinte à l'électorat; elle accordait aux femmes l'électorat et l'éligibilité pour les élections communales et cantonales; elle ne laissait subsister de différence, à raison du sexe, que pour les assemblées législatives; elle décidait, d'ailleurs, que les femmes électrices et éligibles au conseil municipal, pourraient être déléguées sénatoriales.

***

Dix années ont passé sous les ponts de la Seine. Jugez, messieurs, du progrès accompli! La Commission du suffrage universel et son honorable rapporteur, M. Flandin malgré leurs tendances plus radicales, étroitement exprimées, refusent l'éligibilité des femmes au conseil général, et même à ce modeste conseil d'arrondissement dont les pouvoirs ne dépassent guère l'émission des vœux inoffensifs — « telum imbelle sine ictu ». Ils excluent du droit de vote les femmes âgées de moins de 30 ans accomplis; ils décident que, seuls les électeurs masculins pourront être délégués sénatoriaux (1).

En ce qui concerne l'âge canonique de trente années, exigé des femmes pour l'électorat, la Commission du suffrage universel s'est déterminée par cette considération d'intérêt transitoire que, par le fait de la guerre, le chiffre de la population mâle de vingt à quarante ans a considérablement diminué, qu'en conséquence les femmes pourraient se trouver en majorité importante aux prochaines consultations électorales et qu'ainsi ces pauvres hommes, d'une façon humiliante, pourraient être battus par les femmes.

Quant aux autres restrictions apportées aux droits des femmes, elles sont toutes inspirées par la crainte d'offenser certaines susceptibilités qu'on attribue un peu gratuitement peut-être aux membres de la Haute Assemblée. Les Sénateurs, croit-on, répugneraient à être nés de la femme, du moins dans l'ordre politique, et notre distingué collègue Flandin serait descendu parmi nous pour effacer, ou plutôt pour prévenir la tache originelle.

Votre Commission de l'administration générale départementale et communale rend hommage au louable effort de la Commission du suffrage universel pour trouver une formule de transaction dès à présent acceptable par les deux Chambres et susceptible d'acheminer prudemment, par une première expérience, le suffrage féminin vers le vote politique. Mais elle n'accepte pas, sans y apporter des changements, les conclusions de nos honorables collègues.

Elle propose de ne pas généraliser pour toutes les femmes le droit de vote; de ne l'accorder qu'aux mères de famille, aux veuves et aux femmes chefs de famille, telles qu'une sœur aînée ayant la tutelle ou la gestion des intérêts d'un ou de plusieurs orphelins.

Le nombre des futures électrices se trouvant ainsi diminué, il n'y aurait plus de raison pour ne pas donner le droit de vote avec l'éligibilité aux femmes comme aux hommes à l'âge de vingt et un ans accomplis. La Commission, d'ailleurs, rappelle que le Code civil attribue au sexe féminin une maturité plus précoce, puisqu'il autorise le mariage de la femme à l'âge de quinze ans, tandis qu'il ne permet aux jeunes gens de contracter ce lien qu'à l'âge de dix-huit ans.

***

La Commission de l'administration est d'avis qu'il y a lieu de supprimer encore sur d'autres points de capitale importance les restrictions proposées par la Commission du suffrage universel. Elle estime qu'il y a lieu d'accorder aux femmes veuves de guerre de moins de trente ans, aux femmes divorcées, aux femmes séparées de corps, le droit d'éligibilité pour les conseils municipaux, les conseils d'arrondissement, les conseils généraux, même pour les Assemblées législatives. Elle opine à plus forte raison, que les femmes, sans péril pour l'ordre social, peuvent être déléguées sénatoriales.

La Commission n'a pas été appelée à se prononcer pleinement d'accord ni avec la commission du suffrage universel, ni avec la Commission de l'administration générale, départementale et communale. Cette dernière, dans son extrême libéralisme, l'a choisi néanmoins pour exposer ses raisons de décider sur la proposition de loi qui lui est soumise pour avis, et elle pousse la bienveillance jusqu'à l'autoriser, sous toutes réserves, à dire ici son propre sentiment, en reproduisant, à titre d'un amendement ainsi conçu qu'elle a cru devoir déposer sur le bureau de la Chambre : « Les lois relatives à l'électorat et celles relatives à l'éligibilité, en toute matière, sont applicables à tous les Français, sans distinction de sexe. »

(1) La Commission du suffrage universel a adopté le principe de la législation exceptionnelle qui régit la ville de Paris, où les conseillers municipaux sont en même temps conseillers généraux de la Seine. Quelle différence existe-t-elle entre les électrices parisiennes auxquelles elle accorde l'éligibilité au Conseil municipal, mais qu'elle exclut du Conseil général, et les électrices que la Chambre pourrait admettre au bénéfice dans vingt ans d'application du rapport Buisson ?

Guerre à l'Alcool

La nouvelle affiche de l'Alarme

La Société *L'Alarme* va répandre une nouvelle affiche composée d'un saisissant dessin de Léandre accompagné du texte suivant :

I — La natalité décroissante et la mortalité effroyable de la France menacent de réduire sa population de quarante à vingt millions d'habitants au bout de trois générations et à dix millions au bout de six.

II — L'alcoolisme tue chaque année plus de 200.000 phtisiques. On lui doit 80 0/0 des criminels juvéniles, 70 à 80 0/0 des fous, des crétins, des épileptiques, des hystériques et des vagabonds.

III — L'alcoolisme est une des causes directes de la phtisie et du rachitisme. Il provoque le diabète, l'albuminurie, la méningite, les affections du foie et affaiblit en outre les forces musculaires et intellectuelles.

IV — Il a tué depuis 1870, environ neuf millions d'habitants et englouti plus de cent milliards.

V — Il contribue au renchérissement de la vie et augmente la misère.

VI — Il détruit les foyers car il fait naître des enfants maladifs et occasionne le martyrologe des femmes.

Sauvons la France de l'alcoolisme et la plus héroïque des nations deviendra l'une des plus puissantes et des plus heureuses de la terre.

Mais l'alcoolisme debout, nos millions de morts et nos ruines auront été consommés en vain car....

L'alcoolisme est semblable à un gaz asphyxiant qui, installé chez nous à demeure, dévaste le pays.

Citoyennes, Citoyens, Jeunes Gens, au nom de la Patrie en danger, abstenez-vous de boire de l'alcool et imposez à tous ce devoir sacré !

***

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris, Président : M. JEAN FINOT.

La Fin d'un Foyer

C'est dans « La Française » que fut annoncée en 1916, par Mlle Babut, la fondation du foyer du soldat « Au vrai Poilu ».

Ce foyer qui avait été fondé pour prouver la possibilité d'exploiter et de faire réussir un véritable foyer antialcoolique a pleinement atteint le but qu'il s'était proposé, et jamais il n'y a été servi aucune boisson fermentée. On nous avait dit, cependant : « Sans bière et sans vin, vous n'aurez pas de soldats », mais les clients n'ont jamais fait défaut, et le succès du « Vrai Poilu » ne s'est pas démenti un moment. Malgré sa situation dans l'axe de la « grosse Bertha », il n'a pas fermé un seul jour; les dames de service n'ont jamais manqué à leur poste.

Nos poilus étaient heureux de trouver un bon accueil, avec ce chocolat et ce café qu'ils disaient être tellement bons, avec le papier à lettres et les journaux qu'ils appréciaient tant. Hélas! en plein succès, nous avons dû fermer! Notre salle a repris son usage d'avant-guerre, elle est redevenue salle de danses.

Nous avions soixante à soixante-dix habitués. Mélancoliquement, et en s'excusant de la liberté qu'ils prennent, ils arrêtent encore les dames qui les servaient, demandant si l'on n'a pas découvert un local qui pourra servir à réinstaller le foyer fermé; mais, hélas! la crise des locaux nous empêche d'offrir un abri à nos vaillants défenseurs. Après avoir maintenu si fermement un principe, voilà que la force des circonstances et les goûts mondains de nos concitoyens obligent nos habitués à retourner au cabaret, et c'est encore le marchand d'alcool qui va profiter de la situation.

M. W.

ECHOS

L'Art célébrant la Victoire. — Une commission a été instituée au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour organiser les manifestations d'art destinées à célébrer la Victoire. Cette commission est formée de 7 membres dont une femme, Mme Rachel Boyer, présidente de l'Union des Arts.

La fondation Charreyre-Conort. — L'Académie Française a accepté une donation de Mlle Charreyre faite entre vifs de 600 francs de rente 3 0/0 sur l'Etat français, dont les revenus, à l'extinction de l'usufruit, devront être affectés, en vie durant, à une fille d'officier supérieur se trouvant sans ressources et n'ayant pu obtenir du Gouvernement la concession d'un bureau de tabac.

Cette fondation portera le nom de « Fondation Charreyre-Conort ».

Carrières Féminines

ÉCOLE HOTELIÈRE FÉMININE
(7, boulevard Beaujon)

L'École hôtelière de Paris a été inaugurée solennellement le 15 mars en présence des principaux chefs des syndicats hôteliers et de personnalités du monde hôtelier et touristique.

LES INSPECTRICES DES CRÈCHES

Un arrêté préfectoral modifie ainsi qu'il suit l'arrêté instituant des inspectrices des Crèches :

Les inspectrices des crèches, dispensaires, refuges, populaires, établissements de bienfaisance de la ville de Paris et du département de la Seine et l'inspectrice des services de lingerie, de cuisine et de la tenue générale des mêmes établissements forment un cadre unique et seront soumises au même statut.

L'échelle des traitements desdites inspectrices est fixée ainsi qu'il suit :

Classe exceptionnelle, 6.600 francs; 1re classe, 6.000 francs; 2e classe, 5.400 francs; 3e classe, 4.800 francs; 4e classe, 4.200 francs; 5e classe, 3.600 francs; 6e classe, 3.000 francs.

Une indemnité forfaitaire et annuelle de 1.000 francs non soumise à retenue est, en outre, attribuée à l'inspectrice des services de lingerie, de cuisine et de la tenue générale, à titre de frais de déplacement.

Bulletin des Sociétés Féministes

Société pour l'amélioration du sort de la Femme

La Société pour l'A. S. F. établit une permanence tous les samedis de 13 h. 1/2 à 14 h. 1/2 en son siège social, 85, rue de Richelieu, Paris où toutes les personnes, que la « Ligue Condorcet » qui s'organise intéresse, trouveront les renseignements nécessaires à leur activité.

Comité de Propagande féministe

Le Comité de propagande féministe, 95, rue de Monceau, organise la troisième matinée pour les « Droits et le Suffrage des Femmes », dimanche 23 mars à 2 heures et demie, à l'Université populaire, 157, Faubourg Saint-Antoine.

Un concert suivra la réunion.

Prendront la parole :

M. L. Martin, député; Mlle T. Moreau, avocate à la Cour; Mme Remember, Présidente du Féminisme intégral; Mlle L. Brunet, organisatrice des Conférences féministes.

On nous écrit

L'HYGIÈNE AU JARDIN DU LUXEMBOURG

... A quelle autorité *La Française* pourrait-elle s'adresser pour obtenir un nettoyage des jeux d'enfants au Luxembourg. L'aspect misérable des chevaux de bois et autres manèges, à l'usage de nos tout petits est très humiliant dans ce superbe parc près de ce Palais. Que doivent penser nos Alliés ! Cependant le prix de la tournée augmente consciencieusement à mesure que la peinture s'efface sous la couche de crasse.

LES ABUS DU METRO
A L'EGARD DU PUBLIC

C'est avec un très vif intérêt que j'ai lu dans le dernier numéro de *La Française* la juste réclamation de Mme le Dr Mulon contre ce qui se passe dans le Métro aux heures des grandes affluences, on peut même dire toute la journée.

Il y a fort longtemps que cette grave question me préoccupe et, comme votre distinguée correspondante, j'appréhende la catastrophe à la suite de laquelle seulement on prend des mesures énergiques.

Il faut cependant mettre un terme à cet état de choses abominable, honteux, cependant facilement modifiable.

Mais hélas, la police comme l'Administration de cette entreprise s'en... moque, et le public continue — bonne bête, à subir ces abus et, il faut bien le dire — à y contribuer.

Il est triste, il est pénible de reconnaître, il est néanmoins nécessaire de constater qu'un organisateur boche y mettrait de l'ordre dans les vingt-quatre heures.

Ni dans le « tube » de Londres, ni dans « l'aérien » de Berlin on ne voit rien de semblable. Il faudrait rédiger des cahiers de revendications du public à adresser à qui de droit pour obtenir satisfaction. Prochainement, j'indiquerai les moyens à proposer.

Jules Zébaume.

Nous avons reçu un assez grand nombre de lettres qui confirment l'opinion de Mme le Dr Mulon et de M. Zébaume. Notons en passant que la Compagnie a annoncé cette semaine par les journaux une amélioration du service, en raison, paraît-il, d'une meilleure situation des stocks de charbon, de la démobilisation d'une partie du personnel, etc. Nous pensons que les réclamations de La Française y sont peut-être aussi pour quelque chose.

CHRONIQUE DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS

LA RECONSTRUCTION DE CROUY

Le Comité de secours de l'Ain s'occupe, en ce moment, de grouper et de classer les meubles, lits garnis, placards, buffets, bancs, tables et chaises, ustensiles de cuisine, tous objets d'intérieur d'une maison meublée et habitée, de cataloguer et de dénommer les instruments aratoires, les arbres d'essences différentes, destinés à l'infortunée commune de Crouy, ravagée, pillée, deux fois de suite par les hordes allemandes venues de l'au-delà du Rhin.

Pour trouver le local suffisamment vaste à l'aménagement convenable, mais provisoire de tout cet important matériel, le Comité a obtenu du Ministre des Beaux-Arts l'autorisation d'entreposer dans les locaux vacants de l'ancien séminaire de Brou les meubles et objets destinés à la reconstruction de Crouy.

Le Comité de secours de l'Ain prie les directeurs des hôpitaux auxiliaires qui ont promis d'envoyer, à la signature de la paix, le matériel utilisé dans leurs formations et, en même temps, toutes les personnes donnatrices du département qui ont promis l'envoi de mobilier, de bien vouloir prendre note de la bonne réponse faite par la préfecture et de préparer leur expédition.

LA CROIX-ROUGE AMÉRICAINE

Notre confrère « Assistance préventive » renseigne sur les projets nouveaux de la Croix-Rouge américaine.

Des entrepôts vont être créés ou vont l'être à Lille, Amiens, Châlons, Montières, Verdun et en Belgique, à Bruges, Courtrai et Adinkerque.

D'autre part, la Croix-Rouge américaine enverra une importante commission dans les Balkans afin d'organiser des secours en Grèce, en Roumanie, en Serbie et dans le Monténégro. Le premier contingent conduit par le colonel Henry W. Anderson, commissaire de la Croix-Rouge pour les Balkans a déjà quitté Paris, le reste du personnel part en groupes successifs. Des équipes spéciales composées de docteurs, d'infirmières, etc..., seront envoyées dans chacun des quatre pays et travailleront sous la direction d'un état-major administratif qui aura son quartier général à Belgrade ou dans toute autre ville, si Belgrade ne se prête pas à une installation commode.

La Croix-Rouge Américaine a déjà une commission et un personnel restreint en Serbie, avec un quartier général à Salonique, cette commission fournit actuellement de la nourriture et des vêtements à des milliers de réfugiés de la Serbie méridionale. La Croix-Rouge Américaine veut porter secours aux populations de la Serbie du Nord et de la Macédoine orientale. Le docteur H. Gideon Wells, de Chicago, dirigera la commission qui opérera en Roumanie. Les besoins de ce pays sont urgents.

Plusieurs bateaux chargés de marchandises diverses, quitteront prochainement Marseille.

La Croix-Rouge Américaine n'envisage aucune organisation permanente dans les Balkans et la commission a pour but de conjurer la gravité de la situation actuelle.

REVUE DE PARIS

A lire dans le numéro du 15 mars :

Les Hommes de bonne volonté, par Madeleine Clémenceau-Jacquemain ; *Landau et Sarrelouis, villes françaises*, par A. Aulard ; *Son ombre*, poèmes par Dominique Sylvaire ; *A propos des faux Rodin*, par un sculpteur ; *L'Attentat de Freschi, lettres inédites*, par le commandant Weil ; *Les Lettres et la Vie*, par Fernand Vandérem ; *La Régénération forestière de la France*, par Paul Descombes ; la 3e partie de *La Vie commence demain*, roman par Guido da Verona ; la fin de *Le prix de l'Homme*, roman par Jean de Granvillers.

LA NOUVELLE REVUE D'ITALIE

Sommaire du numéro de mars :

L'Union de l'Italie et de la France, par Luigi Luzzatti ; *l'Ecole Française de Rome*, par Mgr Duchesne ; *Les causes et les conséquences de la victoire italienne*, par Maurice Mignon ; *La Culture italienne et la Méthode française*, par Francesco Flamini ; *La toile d'araignée allemande*, par Gérard Harry ; *Salvatore Di Giacomo*, par Charlotte Renault ; *Les Italiens en Belgique*, par Sander Pierron ; *La Tranchée*, roman par Francesco Sapori. Chroniques politiques, artistiques, etc. Notes économiques et financières par *Jules La Cote*.

La Presse et les Femmes

CAMILLE SEE
ET L'INSTRUCTION DES FEMMES

par P. S. (Le Temps.)

L'école normale de Sèvres, dont la première directrice fut la veuve de Jules Favre, nos lycées et collèges de jeunes filles, aujourd'hui nombreux et florissants, doivent l'existence à Camille Sée. Avec les Jules Ferry, les Paul Bert, les René Goblet, les Léon Bourgeois, les Ferdinand Buisson, il est un des principaux auteurs de cette grande réforme de l'instruction qui reste l'une des gloires de la troisième République.

Il y a quarante ans, on le traitait en novateur téméraire et dangereux. La cause de l'ignorance a toujours trouvé de chauds partisans, même en ce qui touche les hommes : à plus forte raison, l'idée d'instruire les femmes a-t-elle paru longtemps une folie. On attribue parfois à Fénelon l'honneur d'avoir eu des vues plus larges. En réalité, le premier des féministes, c'est Platon, mais il a été peu suivi. Le dix-septième siècle en particulier n'était pas du tout platonicien sur cet article. Fénelon ne conseille en somme qu'une instruction fort limitée : lire, écrire, la grammaire et l'orthographe, les quatre règles, un peu d'histoire et de littérature profane en évitant les romans et autres livres dangereux), point d'italien ni d'espagnol, peut-être un peu de latin pour quelques jeunes filles de jugement ferme, parce que c'est la langue de l'Eglise, un peu de droit et beaucoup d'économie domestique : en somme une instruction primaire et strictement pratique, préparant des ménagères selon la conception biblique. « La femme forte file, se renferme dans son ménage, se tait, croit et obéit... » A horreur des femmes savantes et des précieuses, tout autant que Molière, qui de son côté, admettait qu'une femme eût des clartés de tout.

Le préjugé contre l'instruction des femmes était si puissant qu'il a dû partager par J.-J. Rousseau, aussi tâtonné et étroitement traditionnel en ce qui concerne Sophie qu'indulgent pour ce qui regardait Emile. Celui qui a le premier renoué avec Platon, c'est Stendhal, dans son livre de l'« Amour ». En quelques pages, il réfute toutes les objections et démontre sur tous les points la supériorité de la femme intelligente et lettrée sur l'ignorante et sur la sotte. Camille Sée fut donc un grand stendhalien. Mais nous serions presque tentés aujourd'hui de le trouver un peu trop modéré et de songer à élargir son œuvre. Il eut le mérite de vouloir pour les femmes une instruction vraiment secondaire c'est-à-dire, une culture générale et désintéressée, pouvant servir à des fins utiles, mais ayant pour principal objet de nourrir et d'orner l'esprit. Il avait raison, mais l'utilisation de ce bagage devient de plus en plus fréquente. Il y a lieu d'accommoder à ce dessein devenu nécessaire les programmes et les examens des lycées de jeunes filles. Il conviendra aussi d'y généraliser l'étude du latin, que les hommes ne font plus et auxquelles les femmes offriront peut-être un dernier asile.

P. S.

COURRIER DES LECTEURS

Foix. — Mlle Rochel, directrice de l'école de L'Aran (Ariège), secrétaire du groupe féministe universitaire ariégeois, désire entrer en relations avec les féministes ariégeoises. Prière de lui écrire directement.

PROVINCES

A Cluny. — L'Héritier du Bal Tabarin.

Le Collège des Champs-Elysées rouvrira prochainement avec « Aloyse ou la Bourgeoise pervertie », comédie en 3 actes, de MM. André de Lorde et Jean Marsèle.

Théâtre Sarah Bernhardt : « La Jeune Fille aux Joues Roses », de M. F. Porché.

Théâtre des Arts : Beulomans à Marseille.

Châteaux d'Eau : « La Revue. »

La Guilde dramatique de l'œuvre St-Lazare commence une série de spectacles, dont les premiers comprennent : « Sainte-Cécile », tragédie en vers de M. Alfred Poizat, et « Sur les Pas du Semeur », tableau évangélique de M. l'abbé Le Bayon.

Théâtre du Vieux-Colombier. — Les concerts de musique moderne le dimanche et le mercredi à 3 heures attirent toujours grandement le public connaisseur. Dimanche dernier, nous eûmes le plaisir d'applaudir trois grandes artistes, Mmes Jane Bathori (cantatrice), Lucy Caffaret (pianiste) et Capet-Sachi-Jeissler (violoncelliste).

EXPOSITIONS

L'exposition des **Monuments de la Victoire et des fêtes triomphales à Paris** se visite 21, rue de Sévigné, tous les jours de 10 heures à 16 heures, jusqu'au 31 mars.

A l'inauguration du 37e salon de l'**Union des femmes peintres et sculptores**, M. Poincaré a remis la croix de la Légion d'honneur à Mme la duchesse d'Uzès, présidente de la société.

Primes à nos Abonnés

A tout abonné qui nous en procure un nouveau ou qui prend lui-même deux abonnements, nous offrons en prime :

Le Catéchisme féministe de J.-J. Renaut. **Excellente vulgarisation de la doctrine** par demandes et réponses. Nous nous sommes assurés le reste de l'édition et l'ouvrage se trouvera prochainement en librairie.

Prière d'envoyer 0,35 pour port de cette prime.

Le bel ouvrage de M. Jean Finot « Préjugés et Problèmes des Sexes » est complètement épuisé. La nouvelle édition ne pourra être prête avant un an.

NOUVELLE PRIME

Aux cent premiers abonnés des départements qui nous en feront la demande accompagnée de la bande du journal nous adresserons le magnifique album édité par l'Union des grandes Associations contre la propagande ennemie **Les Crimes des Barbares** avec en encartage un dessin de Georges Scott : Notre Village.

PETITES ANNONCES

Jeune fille donnerait leçons français à jeunes enfants ou étrangers Anglais et Américains. S'adresser au Bureau du Journal. N° 1031

Adjudant, médaillé militaire, instruit, capable, actif et vigoureux — nombreux séjours coloniaux — cherche situation coloniale, n'importe quelle colonie. Démobilisable 20 mars. Ecrire Planet, 18 Bd Saint-Barthélemy, Nice (Alpes-Maritimes) 1032

COURS DE DANSE

Mesdames **Nuret**, professeurs diplômés, Musique et Danse, ouvrent un cours spécial pour jeunes filles, le jeudi, à 3 heures, 35, Rue Vital (16e). N° 1033

MAISONS RECOMMANDÉES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche, Sauce et Gelée. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIÈRES
BIÈRE FANTA sans alcoolité
BIÈRE spéciale pour nourrices
BIÈRE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Tél. Wag. 18-8

Le Gérant : JANE MISME.
Imp. des Arts, 11, rue Mollère, Paris

ECOLE ROY
7, rue Lagrange
PARIS (Ve)
COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année
STÉNOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES
Préparation spéciale au Concours aux Chemins de fer, aux Banques, aux Bureaux de Ministères et Administrations, aux grands Magasins, aux Chambres de Commerce, aux Mairies, aux Postes, aux Contributions, aux Douanes, etc.
Cours spéciaux de vente pour Dames.
Cours du soir pour Employés.

LE FOYER DES CAMPAG

Jusqu'à ce jour je n'ai, depuis ans ? de collaboration, entretenu lecteurs de *La Française* que d'idées de faits objectifs. Aujourd'hui je demande, pour la première fois, à parler un peu de moi-même, en présentant une idée qui m'est personnellement chère et de sa réalisation grâce à d'autres concours, par ma chaine.

L'idée... je n'en revendique ce à aucun degré la propriété. Voici temps qu'elle est dans l'air ; une des premières qui orienta mon social... il y a près d'une vingtaine années. Elle surgit après l'affaire enfanta le mouvement des Universités Populaires en nous groupant autour Deherme l'homme d'action, et briel Séailles, l'idéaliste. Après essor (qu'il me soit permis de venir ici que l'Essor fut juste nom de la petite U.F. que nous mes à Charenton avec mon ami Westphal) vint la décroissance, doute bien des erreurs avaient été mises. L'effort trop purement tuel n'avait pas donné satisfaction besoins multiples de ceux que lait grouper. Mais nous ne pouvons attarder ici à dire les causes de des U.P. Gardons le souvenir de res précieuses d'antan qui furent ainsi que de nombreux thèmes l'attestent ; profitons de l'expérience quise pour mieux faire.

Si les U.F.n'ont pas vécu, les du Peuple qui forment un plus complet, qui sont un foyer famille, un centre d'activité sociale, récréation, d'hygiène même, elles : En Belgique par exemple génie d'un Anseele fut leur Sous un autre nom, celui de *Coopératives* elles prospèrent en An

La Maison du Peuple, voici générateurs du Foyer des camp Le second générateur, c'est une vation que m'apportent depuis aussi nos inspections du Sauvetage l'Enfance sur le dénuement social, intellectuel, hygiénique, où gisent nos campagnes de

J'ai dit cela dans ma brochure « la Grand Pitié des campagnes France » et je ne l'ai pas dite en puisque à la suite de sa publication se forma notre Comité actuel des Campagnes. A cette idée observation, ajoutez maintenant sentiment, celui de l'impossibilité laisser nos Régions Libérées dans vie locale dans les conditions salubrité, d'absence de joie elle existait avant ; la nécessité porter aux populations rurales de y revenir un autre lieu de réunion le cabaret, et vous aurez notre but d'action. Nous la commençons dans département dévastés, avec l'appui couragement des Pouvoirs publics qu'à Ressons-sur-Matz dans lequel nous allons aller, le secrétaire pour la Reconstitution met à sa position baraquement et maisonnable. Plus tard, nous espérons nous bâtira en même temps que et la Mairie un beau Foyer dans le village, comme le dit le programme, « la maison jolie où on trouvera, après la semaine de labeur distractions saines, l'appareil à douches, la consultation de nourrice la maison au seuil de laquelle viendront les querelles de partis, viendra le centre de la vie morale, où l'art commémorera le souvenir de nos gloires et de nos deuils.

Pour le moment, nous pouvons travailler tous ces services dans un seul monument.

Mais n'irons-nous qu'à Ressons-Matz, alors que le Préfet de l'Aisne indique dix localités, que ceux-ci dennes et de la Meuse, nous en demandent plusieurs ? Non, n'est-ce pas, lançons des appels partout où cela peut atteindre. Espérons que les lectrices de *La Française* nous entendront.

Nous voudrions aussi leur demander de nous aider à trouver pour chaque Foyers les directrices qualifiées qui sont indispensables. La Maison du Peuple édifions aura une âme. Il faut savoir diriger un homme ou une femme, la valeur profonde qui se donne à chacun multiple avec une ardeur de mille feux. Certainement on trouvera, grâce à des concours locaux ; mais dans beaucoup de pays si divisés hélas, il est bien des personne étrangère, étrangère aux querelles et aux rivalités anciennes, qui ne l'esprit du Foyer. Que de choses lui faudra-t-il pas ? Quelques conférences spéciales, ou qui se perfectionnent à guérir ; mais surtout un esprit large, bienveillant, intelligent des besoins de chacun. Nous aimerions qu'elle fût sicienne car le chant est un des plus puissants moyens de réunion. Elle donnera une culture générale assez large pour savoir choisir les lectures, diriger des efforts, faire au besoin de la musique sur des sujets divers. Cette école sera guidée dans sa tâche, secondée dans sa tâche, si elle sera capable d'initiative, intelligente, mieux cela vaudra. Il est probable que nous ouvrirons une école, mais pour le moment nous nous bornons à fier aux rencontres heureuses, ne doute pas qu'elles ne se produisent.

Car en créant quelques Foyers, bien tout un mouvement que nous pourrons promouvoir. L'un de nous a eu l'heureuse idée d'adopter celle que nous avons adoptée.